



CONSEIL GÉNÉRAL

Législature 2016-2020

14^{ème} séance

<u>TABLE DES MATIÈRES</u>	RAPPORT
1. INTRODUCTION 1	DU
2. ADAPTATION DU PROJET 2	CONSEIL COMMUNAL
3. RÉPARTITION DU CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE 2	AU
4. CONCLUSION 3	CONSEIL GÉNÉRAL
5. PROJET D'ARRÊTÉ 4	
	CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE DE CHF 180'000.00 POUR L'EXTENSION DE LA ZONE DE RENCONTRE DANS LE SECTEUR DE L'AVENUE DE LA GARE - RUE DES LAVANNES

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. INTRODUCTION

Lors de la séance de novembre 2017, votre Autorité accordait au Conseil communal un crédit pour la réalisation de la première phase du réaménagement de la zone de rencontre dans le secteur ouest, devant la crèche « Haut comme trois pommes ».

Malgré un bon suivi du chantier, les coûts seront supérieurs au crédit voté en raison non seulement d'un sous-sol plus difficile à travailler que prévu mais découlant également d'une pétition déposée en octobre 2018 et demandant une extension de la zone de rencontre.

Seuls les coûts occasionnés par cette extension font l'objet de la présente demande de crédit.

2. ADAPTATION DU PROJET

Si le projet initial prévoyait de garder l'avenue de la Gare en route collectrice limitée à 30 km/h, avec des trottoirs franchissables de chaque côté de la rue, une pétition munie de plus de 170 signatures demandant l'extension de la zone 20 vers l'ouest a été déposée auprès du conseil communal en octobre 2018.

Le Conseil communal, après étude des divers arguments avancés, notamment les aspects liés à la sécurité, l'a acceptée et a donc décidé d'adapter le projet. Ce qui a pour conséquence de doubler la surface à traiter en termes de pavage pour la première phase des travaux de réaménagement de la zone de rencontre.

Les entrées de la zone de rencontre se feront désormais à proximité du parking de la Lisette au nord et au début de l'avenue de la Gare au sud (c.f. plans annexés)

Les principaux arguments mis en avant en faveur de cette extension sont :

- Améliorer et uniformiser la sécurité piétonne au centre du village, notamment pour les enfants qui se rendent à l'école
- Sécuriser l'accès des enfants de la crèche à leur jardin
- Englober l'avenue de la Gare dans la zone de rencontre
- Encourager les parents à stationner dans les parkings à proximité et amener leurs enfants à pied à la crèche
- Diminuer le trafic de transit au centre du village

Si dans une zone de rencontre tous les seuils doivent être supprimés, plusieurs discussions ont eu lieu avec le SPCH, afin de maintenir les trottoirs franchissables prévus des deux côtés de la rue pour améliorer la sécurité des piétons en guidant les automobilistes vers le centre de la chaussée. Le SPCH a accepté notre requête pour autant que le matériau de pavage utilisé soit le même sur l'ensemble de la surface afin de permettre une meilleure lecture de la zone de rencontre.

Devant initialement être terminé fin novembre, le chantier a pris plusieurs semaines de retard en raison d'un sous-sol plus difficile à travailler que prévu. Il a donc fallu poser un revêtement provisoire afin de ne pas bloquer le centre du village pendant la période des fêtes mais aussi pour éviter d'avoir de la poussière et autres matériaux partout dans le village pendant les vacances de l'entreprise adjudicatrice.

3. RÉPARTITION DU CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE

Description	Montant CHF
<u>Extension zone de rencontre</u>	
Pavage extension	140'000.00
Enrobé provisoire	40'000.00
TOTAL	180'000.00

4. CONCLUSION

Comme les montants dépassant le crédit ne sont pas de même nature, il a été décidé, en accord avec la Commission financière et de gestion et celle des travaux publics, de présenter une première demande de crédit complémentaire concernant l'extension de la zone pavée à l'ouest sachant qu'une seconde concernant notamment les travaux souterrains pour la réalisation du PGEE à l'avenue de la Gare vous sera présentée une fois la première phase terminée et que toutes les factures auront été comptabilisées.

Saint-Blaise, le 25 mars 2019

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
le président le directeur des
travaux publics

C. Guinand

C. Beljean

Annexes ment.

